
DELIBERATION

CONSEIL DEPARTEMENTAL

30 Juin 2017

**OBJET : Construction du centre de secours "Carcassonne", à Aix-en-Provence :
approbation du programme et de l'enveloppe financière prévisionnelle.**

L'an deux mille dix-sept et le Vendredi trente Juin, à neuf heures trente, le Conseil Départemental s'est réuni en session ordinaire dans le lieu accoutumé de ses séances, sous la présidence de Madame Martine VASSAL.

ETAIENT PRESENTS :

Martine AMSELEM, Sylvia BARTHELEMY, Rébia BENARIOUA, Sabine BERNASCONI,
Solange BIAGGI, Jean-Pierre BOUVET, Danièle BRUNET, Marie-Pierre CALLET,
Sylvie CARREGA, Corinne CHABAUD, Sandra DALBIN, Brigitte DEVESA, Anne DI MARINO,
Gérard GAZAY, Bruno GENZANA, Jacky GERARD, Valérie GUARINO, Haouaria HADJ-CHIKH,
Rosy INAUDI, Henri JIBRAYEL, Claude JORDA, Nicole JOULIA, Nicolas KOUKAS, Eric LE
DISSES, Richard MALLIE, Christophe MASSE, Danielle MILON, Yves MORAINÉ,
Lisette NARDUCCI, Benoît PAYAN, Jean-Marc PERRIN, Christiane PUJOL,
Marine PUSTORINO, René RAIMONDI, Aurore RAOUX, Didier REAULT, Maurice REY,
Denis ROSSI, Lionel ROYER-PERREAUT, Michèle RUBIROLA, Patricia SAEZ,
Thierry SANTELLI, Evelyne SANTORU-JOLY, Josette SPORTIELLO, Geneviève TRANCHIDA,
Martine VASSAL, Jean-Marie VERANI, Frédéric VIGOUROUX

ETAIENT EXCUSES :

Patrick BORE donne procuration à Danielle MILON,
Laure-Agnès CARADEC donne procuration à Didier REAULT,
Maurice DI NOCERA donne procuration à Jean-Marc PERRIN,
Jean-Claude FERAUD donne procuration à Patricia SAEZ,
Gérard FRAU donne procuration à Claude JORDA,
Jean-Noël GUERINI donne procuration à Jean-Pierre BOUVET,
Lucien LIMOUSIN donne procuration à Corinne CHABAUD,
Véronique MIQUELLY donne procuration à Bruno GENZANA,
Henri PONS donne procuration à Marie-Pierre CALLET

ETAIT ABSENT :

Hélène GENTE-CEAGLIO

DEPARTEMENT
DES
BOUCHES-DU-RHONE

CONSEIL DEPARTEMENTAL

SEANCE PUBLIQUE DU 30 Juin 2017
PRESERVATION DES TERRITOIRES
RAPPORTEUR(S) : M. JEAN-MARC PERRIN

DELIBERATION

OBJET : Construction du centre de secours "Carcassonne", à Aix-en-Provence :
approbation du programme et de l'enveloppe financière prévisionnelle.

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, réuni en Séance Publique le
30 Juin 2017 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé, pour la construction du centre de secours « Carcassonne » à Aix-en-Provence :

- d'approuver le programme de l'opération pour lequel seront engagées les procédures permettant la
passation des marchés de service et de travaux, conformément aux dispositions de l'ordonnance n°
2015-899 du 23 juillet 2015 ainsi que du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatifs aux marchés
publics,
- d'approuver le montant de l'enveloppe financière prévisionnelle de l'opération évaluée à
4 640 000,00 € TTC, répartie en 405 000,00 € TTC pour les services et 4 235 000,00 € TTC pour les
travaux,
- d'approuver les affectations comme indiqué en annexe du rapport.

La dépense sera imputée aux chapitres 20 et 23 du budget départemental.

A l'unanimité

ADOpte

**Pour la Présidente du Conseil Départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation**

Signé

Nathalie Tarrisse

Directrice

du Service des Séances de l'Assemblée